



PREFECTURE DE L'OISE

1 place de la préfecture
60 000 BEAUVAIS

Illkirch, le 30 Avril 2014

Ns Réf : 10434 MWFS

DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE
D'INSTALLATION CLASSEE

Monsieur le Préfet,

En application de l'article L512-1 du code de l'Environnement, et conformément aux dispositions des articles R512-1 et suivants du code de l'environnement,

Je soussigné,

Michel WAMBST, Directeur Général de la Société **TRABET S.A.S.**, Société par Actions Simplifiées au Capital de 4 500 000.00, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg, sous le N° B 414 801 696, dont le siège est sis 17, route d'Eschau à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN,

Ai l'honneur de solliciter l'autorisation de mettre en service de manière temporaire pour une durée de six mois, une installation classée sur **le ban de la commune de SILLY LE LONG**.

L'activité principale de cet établissement sera la production de matériaux enrobés à chaud à partir d'une centrale d'enrobage mobile. Les matériaux sont destinés à la confection des couches de chaussées en béton bitumineux dans le cadre des travaux de réfection des chaussées de l'Autoroute A1 entre le Parc Astérix et Roissy.

Tous les renseignements concernant le classement et l'exploitation de l'installation sont contenus dans notre dossier de demande d'autorisation joint au présent courrier.

Les exigences de « capacité de production » en matière de travaux sur les chantiers de réfection, nous obligent à une telle installation.

La plate-forme d'implantation est mise à notre disposition pour la durée du chantier par la société HOLCIM et la SCI des Moulins.

La nature du site et de son environnement sont en soi un facteur limitatif à l'impact que représente la mise en place d'une telle installation et en particulier la proximité immédiate du terrain avec le chantier permet de réduire considérablement les distances de transport. Du plus la présence d'un quai de déchargement SNCF permettra l'approvisionnement de tous les granulats par voie ferrée.

Selon les contraintes imposées par SANEF, la date de commencement des travaux est prévue à partir du 8 septembre 2014 pour une durée de 2 mois environ (tranche ferme). Une tranche conditionnelle est envisagée au printemps 2015.

Pour ces raisons, nous sollicitons l'application de l'article R512-37 du code de l'environnement prévoyant une procédure allégée.

Nous sommes certains que vous saurez comprendre les impératifs qui nous guident, et espérons que le présent dossier vous permettra de répondre rapidement et favorablement à notre requête, compte tenu des délais restreints.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tous renseignements complémentaires qui vous seraient nécessaires, et dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de nos parfaite considération.

Michel WAMBST
Directeur Général

TRABET S.A.S.
17 Route d'Eschay BP 30308
67411 ILLKIRCH CEDEX
Tél. 03 88 40 48 28 - Fax 03 88 40 48 08
Siret 414 801 696 00017